Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mur de soutènement

Par ge3466

Bonjour mon voisin a édifié un mur de soutènement en limite de propriété accolé à mon garage hors d'après je que j'ai lu un mur de soutènement ne peut être mitoyen.
donc il ne peut pas construire un mur de soutènement sans mon autorisation d'après ce que je comprend merci de m'éclairer sur ce point
et a quelle distance doit il édifier ce mur de mon garage

Par Nihilscio

Bonjour,

Votre voisin fait ce qu'il veut chez lui tant qu'il ne dépasse pas la limite des deux propriétés. Il n'a pas besoin de votre autorisation. Le mur qu'il a construit lui appartient en totalité. Il n'est pas mitoyen.

Par ge3466

oui mais si construit en limite de propriété il n'ai pas chez lui de plus accolé a mon garage et je parle d'un mur de soutènement pas d'un mur de clôture

---
Par Nihilscio

1 mm en deçà de la limite, il est chez lui et il fait ce qu'il veut, 1 mm au-delà, il est chez vous.

Par ge3466

ok merci de la réponse